

Séance du mardi 15 janvier 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **17**
Votants : **18**

Date de réunion

15/01/2008

Date de convocation

09/01/2008

Date d'affichage

25/01/2008

Le **15/01/2008** à 21h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Geneviève DEPRES, Fernande BOUILLARD, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Gilles DECARRE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Lucien BARBIER, Claude DURAND, Jean MENU, Damien PERREARD, Claude PIACENTINI, Serge GRY, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : Maryline BURRIN à Geneviève DEPRES

Absent(s) : Mmes Laurence BAZIN, Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Nicole CHEVALLAY, Jérôme ANDREANI, Raymond NOVI

Secrétaire de séance : M Pierre SAUTIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2007 est entériné à l'unanimité.

M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°3 « CHEF LIEU – LOCAUX CHEVALIER – Bail de location ».

0 DELEGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI « MURCEF » – *Compte-rendu*

UGAP : acquisition et maintenance de matériel de reprographie pour les écoles aux coûts suivants :

- 3 914.46 € - école élémentaire de Viry + 99.66 € de maintenance par trimestre pendant 5 ans
- 2 107.48 € - école élémentaire de Malagny + 24.83 € de maintenance par trimestre pendant 5 ans

NEOPOST : location de matériel : coûts annuels sur une durée de 5 ans

- balance : 579.75 € H.T.
- machine à affranchir : 1 020.00 € H.T.
- mise sous enveloppe : 1 292.14 € H.T.

EDF : travaux relais des Vignes – Chemin du bois désert – ticket jaune : montant : 2 825.72 € TTC

CNFPT : renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2008 ayant pour objectif de proposer une offre de formation plus complète moyennant une participation financière de la collectivité

1 ZAC DU CENTRE – Acquisition parcelles B n°1441-1442-1443-1838-1839

Dans le cadre de la ZAC du Centre, Madame Nicole LANFREY accepte de vendre à la Commune les parcelles cadastrées section B sous les numéros 1441 1442 1443 1838 et 1839.

Compte-tenu du rendement locatif de ce bien (pharmacie au rez-de-chaussée, logement à l'étage, locaux médicaux à l'arrière) Monsieur le Maire propose d'acquérir cet immeuble pour un montant de 650 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles susnommées pour un montant de 650 000 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Acquisition parcelle B n°1829

Les travaux d'aménagement de la ZAC des « Grands Champs Sud » prévoient la réalisation d'un bassin de rétention destiné à tamponner les eaux pluviales en périodes de fortes précipitations. Prévu initialement à l'intérieur de la ZAC, les études préalables ont démontré que ce bassin serait idéalement situé à l'arrière de la zone sur une parcelle appartenant à Monsieur Michel PARIS (parcelle B 1829).

Contacté sur ce point, la Commune a proposé à Monsieur PARIS d'acheter les surfaces dont elle avait besoin pour la réalisation de cet ouvrage au prix fixé par le service des domaines, soit 12 € HT/m².

Monsieur PARIS ayant donné son accord, le conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle B n°1829, soit 5 010 m² au prix de 60 120 €. Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à l'acquisition de cette parcelle.

3 CHEF LIEU – LOCAUX CHEVALIER – *Bail de location*

Point retiré de l'ordre du jour.

4 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS – *Convention autorisation de passage – parcelles A n°1642 et B n°54*

La Commune de Viry est propriétaire de deux parcelles : A n°1642 située Route de la Favorite et B n°54 au chef lieu, sur lesquelles des autorisations de passage ont été consenties afin que la Communauté de Communes du Genevois puisse effectuer des travaux d'assainissement (pose de canalisations et de regards de visite). Ces parcelles ayant subi ces dernières années des modifications cadastrales (changements de numérotation cadastrale et de propriétaire) il convient de signer deux nouvelles conventions afin que soit faite la publication aux hypothèques des promesses de concession correspondantes. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

5 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – *Convention de partenariat réseau « Lire du Salève au Vuache »*

Monsieur le Maire présente le projet de partenariat entre sept bibliothèques communales et associatives du secteur (Feigères, Valleiry, Savigny, Vers, Beaumont, St Julien et Viry) destiné à favoriser les échanges que ce soit en matière d'animations, de prêts inter-bibliothèques... Cette convention a pour objectif de :

- fédérer les bibliothèques du réseau autour d'un projet commun en créant un partenariat,
- favoriser le développement de la mission de service public inhérente aux bibliothèques,
- permettre une plus grande viabilité des animations et de l'actualité des différentes bibliothèques.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

6 PERSONNEL COMMUNAL – *Modification du régime indemnitaire*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des contraintes toujours plus fortes qui sont faites en matière de sécurité et en particulier de sécurité hivernale. Cela amène à revoir l'organisation du service technique pour la gestion du salage des routes communales. Il rappelle que le salage consiste à sécuriser les points les plus dangereux et le passage des cars scolaires. Il ne s'agit pas de faire systématiquement l'ensemble des voies. Il convient par contre, afin de garantir ce service, de mettre en place au sein du service technique un système d'astreinte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier le régime indemnitaire du personnel communal afin d'y intégrer ces astreintes entre le 15 novembre et le 15 mars de chaque année. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du régime indemnitaire.

7 PERSONNEL COMMUNAL – *Modification de poste*

Pour une meilleure organisation du service scolaire, il convient de modifier le poste suivant :

- suppression d'un poste ASEM à temps non complet (33.37/35^{ème}) à compter du 21/01/2008 ;
- création d'un poste ASEM à temps complet à compter du 21/01/2008.

8 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – *Demande de remise gracieuse*

Madame Elise PELLETIER, responsable de la régie de recettes de la bibliothèque municipale, demande au Maire de la Commune de Viry la remise gracieuse de l'ordre de versement émis à son encontre, d'un montant de 116.54 €. Ce dernier résulte d'un vol sans effraction de la caisse de régie le 20 décembre 2007. Le conseil municipal, considérant les éléments portés à sa connaissance, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Elise PELLETIER.

9 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE – Remboursement des salaires

L'assemblée, à l'unanimité, décide de rembourser à la MJC de Viry les salaires du personnel :

ACTIONS	MONTANTS
Salaire responsable enfance Claverie (sept à déc 2007)	7 094.09 €
Salaire animateur Favre (sept à déc 2007)	8 971.12 €
Salaire apprentie Durand (sept à déc 2007)	5 120.00 €
Salaire Gilbert (remplaçante Claverie) (sept à déc 2007)	5 106.09 €
Coût postes administratif et entretien (sept à déc 2007)	3 086.53 €
TOTAL	29 377.83 €

10 BUDGET GENERAL – Virements de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les virements de crédits suivants nécessaires au paiement des intérêts d'emprunt à taux variable :

Articles	Dépenses	Recettes
6611	300,00 €	
654	- 300,00 €	
TOTAL	- €	- €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET